

L'aventure des jardins de Bressault

Transformer en refuge de biodiversité un ancien terrain maraîcher situé en ville, devenu jardin d'agrément : tel est le projet qui fut entrepris il y a six ans à Étampes, dans l'Essonne, avec des résultats encourageants.

L'idée est née en 2018 à la suite d'un constat : la flore et la faune entomologique de la Haute Vallée de la Juine et de ses affluents, bien qu'en régression, nous étaient apparues encore assez diversifiées. Nombre d'insectes que nous ne voyions plus dans notre jardin d'Étampes depuis plusieurs années s'observaient couramment en amont, dans les vallées et sur les coteaux qui les bordent.

Nous avons alors entrepris d'aménager notre jardin pour y maintenir les espèces de plantes et d'insectes encore présentes et attirer celles des alentours dans l'espoir de reconstituer, au moins en partie, la biodiversité perdue. Étant donné le rôle clé des plantes et des insectes dans le fonctionnement des écosystèmes, nous supputions que nos actions pourraient aussi avoir un effet bénéfique sur l'ensemble des chaînes trophiques locales. Nous désirions en outre associer les aspects paysagers et esthétiques à la protection. Considérant finalement que ces aspects pouvaient sensibiliser des visiteurs aux nécessités de protection de la biodiversité régionale, nous avons décidé, après trois années, d'ouvrir le jardin au public et

aux politiques locaux. L'espace dédié à ces objectifs (4 800 m²) est situé entre les rivières Chalouette et Louette qui confluent à son extrémité. Il jouxte un ensemble d'espaces verts d'environ 20 000 m² (propriétés privées, zones municipales de promenade, stade) en partie menacés par l'urbanisation.

Un état initial favorable aux pollinisateurs

Après l'arrêt en 1992 de la culture maraîchère menée pendant près de cinq cents ans, le jardin avait été entretenu en pelouses associées à quelques aménagements décoratifs. À partir de 2014, des rosiers, dont plusieurs mellifères, avaient été plantés en nombre autour de l'ancienne ferme. Un « jardin de carrés » d'environ 400 m² avait été aménagé près de la roseraie sur le modèle de ceux du Moyen Âge, et des plantes exotiques décoratives, toutes mellifères, avaient été introduites. Au démarrage du projet, la partie de terrain regroupant jardin de carrés et roseraie (1 300 m²) associait donc déjà agrément paysager et favorisation des pollinisateurs, constituant la base

Le jardin de carrés, potager biologique, à côté de la roseraie.

Photo : François Ueuflier



d'un futur « jardin horticole mellifère ». Le reste de la propriété était entretenu en pelouses, mais plantes sauvages de lisière et arbustes s'y développaient sans contrainte. Un vieux verger de pommiers qui n'avait jamais été entretenu, une plantation de bambous dont l'extension semblait sans limite et un petit bois au confluent des rivières complétaient l'ensemble. Les berges récupéraient d'un curage de rivières à la pelle mécanique suivi de plusieurs années de tontes. Le jardin n'avait en revanche jamais subi de traitements phytosanitaires depuis la période maraîchère. À côté d'aspects favorables, des situations incompatibles avec la restauration d'une diversité régionale élevée devaient donc être corrigées.

Privilégier les plantes régionales

Il importait d'éliminer les espèces végétales qui n'avaient pas leur place dans un écosystème régional. Les bambous qui ne formaient pas encore un peuplement dense ont pu être arrachés, libérant 225 m² de terrain, mais 270 m² ont dû être laissés en bamboueraie, l'extension en étant maîtrisée par une robuste barrière anti-rhizome. Des massifs de forsythias, espèce exotique totalement délaissée par les insectes européens et qui s'était largement étendue aux dépens de la végétation naturelle, ont été presque totalement arrachés. Un épicéa, arbre de Noël des années 1970, incongru en fond de vallée du Sud-Essonne, a été abattu.

Parallèlement, l'espace a été aménagé en « jardin naturel ». Des parcelles ont été délimitées par des allées en herbe. Par sa nature, sa localisation et son histoire culturelle, chaque parcelle correspondait à une combinaison naturelle unique de divers facteurs devant conduire à l'installation et au maintien d'une diversité élevée de végétaux. Leurs facteurs de différenciation étaient l'exposition au soleil, la proximité des rivières ou de la propriété voisine en friche, la distance au verger, le passé culturel (fertilisation, inculture, défrichage...).

Photo : François Lieutier



Mante religieuse (*Mantis religiosa*) attendant une proie sur Seneçon jacobée (*Senecio jacobaeae*)

Photo : François Lieutier



Lepture tachetée (*Rutpela maculata*) sur Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*).

Les parcelles carrées du jardin horticole ont été installées sur feutre géotextile perméable recouvert de mulch de coco. Les deux sont biodégradables mais le premier beaucoup moins rapidement. Il limite l'installation des adventices, tandis que le mulch empêche la perte d'eau du sol par évaporation directe. Les carrés ne nécessitent ainsi jamais d'arrosage, même pendant les étés très secs. La diversité végétale initiale y a été accrue par de nouvelles plantations d'espèces mellifères (tisons de Satan, iris communs blancs, choux marins). Une rangée de lavande vraie a été plantée en bordure du jardin horticole. Tous les désherbages sont effectués manuellement. Aucun traitement phytosanitaire ou engrais n'est employé. Seul du purin d'ortie est ajouté au printemps au pied des rosiers.

Dans toutes les parcelles du jardin naturel anciennement cultivées en maraîchage, de nombreuses espèces végétales sauvages originellement présentes sont

Photo : François Lieutier



Scolie hirsute (*Scolia hirsuta*) et Sphex du Mexique (*Isodontia mexicana*) sur Menthe (*Mentha spicata*).



Plan des jardins
de Bressault

rapidement réapparues, formant la grande majorité des espèces actuelles, dont six d'orchidées. La composition spécifique variait avec l'exposition, la proximité des rivières et celle de la friche voisine. Toutefois, un phénomène marquant y était la dominance impressionnante des graminées, conséquence probable d'une fertilisation très ancienne et de l'entretien en pelouse qui l'avait suivie. Cette observation nous a incités à favoriser la réapparition de la végétation régionale par quelques introductions artificielles limitées (pieds et graines récoltés dans la nature ou achetés). Ont été concernées surtout des espèces autrefois présentes : centaurée jacée, bleuet, scabieuse des champs. Quelques espèces du Sud-Essonne, mais non présentes autrefois dans le jardin, ont aussi été ajoutées, tels le baguenaudier et l'origan.

Apparition de nouvelles espèces végétales

En revanche, dans les parcelles ripicoles libérées des forsythias et de l'épicéa, une végétation de milieux frais s'est vite établie, à base d'abord de cucubale à baies, puis d'eupatoire chanvrine, de grande berce

et de cirse maraîcher. Dans la parcelle affranchie des bambous située en clairière, une végétation régionale très diversifiée est rapidement apparue, sans doute parce que la parcelle n'avait jamais été cultivée (vestige de l'ancien verger) et que les bambous y étaient restés clairsemés. En outre, dans certaines parcelles, des espèces qui n'avaient jamais été observées dans le jardin sont naturellement apparues, telles l'angélique sylvestre en zone plus ou moins ombragée, la bugrane épineuse en zone de plein soleil éloignée des rivières, ou la campanule raiponce en clairière arborée. Aucune introduction artificielle n'a été faite dans toutes ces parcelles.

Après arrêt de la tonte, presque toute la végétation naturelle des berges est réapparue ; seuls quelques pieds d'iris des marais et de salicaire ont dû être réintroduits.

Toutes les prairies sont fauchées chaque année en novembre. Le foin en est extrait pour éviter la fertilisation naturelle et entassé en meules dont la base en décomposition sert au développement de larves de coléoptères. Ce milieu et ses alentours sont aussi appréciés par les petits rongeurs, au menu de divers prédateurs (rapaces, fouine). Les allées en herbe sont tondues à faible fréquence pour laisser fleurir les plantes basses (primevères, violettes, pâquerettes).

Des abris et gîtes de reproduction (hôtels à insectes, tas de rondins, butte de sable et de terre pour le fouissage) favorisent la fixation des populations d'insectes. Les arbres morts sont laissés en place s'ils ne présentent pas de danger. Le lierre est respecté, sauf développement trop important.

Favoriser la diversité spécifique représente une situation totalement opposée à celle des jardins d'agrément et potagers classiques, où l'on élimine toute espèce végétale qui n'est pas celle que l'on a plantée. Rechercher une diversité maximale suppose au contraire de ne rien éliminer a priori mais expose au risque d'invasion par certaines espèces qui profitent de conditions particulièrement favorables. Une surveillance avec discernement est donc indispensable.



Abeille domestique et Syrphes ceinturés sur *Kniphofia uvaria*.



Cycliste émeraude mâle (*Oedemera nobilis*) sur Coquelicot (*Papaver rhoeas*).

Photo : François Lieutier

Lorsqu'une espèce montre une trop grande tendance à l'invasion, nous en limitons les effectifs sans l'éliminer car, hors phase invasive, elle contribue à maintenir un certain niveau de diversité botanique et entomologique, à l'image de la verge d'or du Canada et de l'érigéon annuel, dont les fleurs sont très appréciées par les insectes. La limitation des effectifs se fait juste avant la fructification, par arrachage des pieds des vivaces ou coupe des tiges florales des annuelles.

Un écosystème relancé

Côté sud de la maison, les rosiers sont largement mis en avant. Le côté nord est partagé entre le jardin de carrés et le reste de la roseraie. Le choix des couleurs permet d'y passer d'une dominante rouge à l'entrée à une dominante blanche en sortie lorsqu'on se dirige vers le jardin naturel. La division de celui-ci en parcelles séparées par des allées aide à en comprendre l'organisation spatiale selon les caractéristiques écologiques.

Des inventaires réalisés dans l'ensemble des jardins ont permis de dénombrer :

- 232 espèces de plantes sauvages : 11 protégées, 28 déterminantes ZNIEFF*
- 157 espèces d'insectes : 3 protégées, 16 déterminantes ZNIEFF
- 11 espèces de mammifères : 3 protégées, 2 déterminantes ZNIEFF
- 40 espèces d'oiseaux : 29 protégées, 38 déterminantes ZNIEFF
- 2 espèces de reptiles protégées et déterminantes ZNIEFF
- 1 espèce de batracien protégée et déterminante ZNIEFF

Le jardin horticole contient 65 espèces de plantes cultivées et 43 variétés de rosiers.

L'observation répétée de la buse variable et du faucon crécerelle, ces trois dernières années, suggère que l'écosystème local dans son ensemble a bénéficié de l'amélioration de la diversité botanique et entomologique.

Sensibilisation

Les jardins de Bressault ont accueilli chaque année plusieurs centaines de visiteurs lors de « portes ouvertes » (un week-end par an de 2022 à 2024), ainsi que des classes de scolaires plusieurs fois par an.

À la lecture des résultats biologiques, il est tentant de conclure que les Jardins de Bressault sont sur le point de restaurer un écosystème possédant un nombre élevé de niveaux trophiques. Pourtant, une question se pose : sont-ils à eux seuls responsables de ces résultats encourageants ? Dans la zone d'espaces verts qui leur est proche, le stade et les pelouses pour promenade ont certainement peu contribué aux résultats biologiques. Cependant, les espaces privés laissés à l'état quasi-naturel, dont un de bois et prairies d'environ 6 000 m² sur la rive opposée de la rivière Louette et une friche de 3 500 m², mitoyenne de nos jardins, ont probablement contribué au fonctionnement de l'écosystème des Jardins de Bressault, par échanges d'organismes dans les deux sens et en offrant des ressources naturelles. Malheureusement, l'espace boisé a disparu cette année pour être bâti. Si, à son tour, la friche disparaissait, on pourrait craindre que la diversité végétale et animale des Jardins de Bressault et, par suite, le fonctionnement de leur écosystème, soient affectés. À l'opposé, la restauration en cours de l'état naturel de la rive publique de la Chalouette devrait contribuer à diversifier la flore et la faune des berges, créant sans doute de nouveaux échanges avec les Jardins.

Merci à la Mairie d'Étampes, au CAESE et au Journal *Le Républicain* pour leur aide à faire connaître les jardins au public, et à Pierre Delbove pour les relevés auditifs d'oiseaux. ■

François Lieutier, Professeur émérite, LP2E, Université d'Orléans

Sylvestre Lieutier, Architecte paysagiste

jardins.bressault@gmail.com

Site web : www.lesjardinsdebressault.com

a. ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique. Espèces déterminantes ZNIEFF = Espèces suffisamment intéressantes pour montrer que le milieu naturel qui les héberge présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants.